

2 – Prêt à la mobilité

Quelle aide ?	Des prêts sans intérêt. (remboursables en 72 mensualités maximum) pour l'achat d'un véhicule.
Bénéficiaires	Les familles se trouvant en difficulté qui ont un projet d'insertion ou maintien d'activité professionnelle.
Conditions d'attribution et natures véhicules	Conditions générales à apprécier à la date de réception du dossier à la CAF. Il pourra être fait l'acquisition d'un deux-roues motorisé, d'un véhicule motorisé ou d'une voiture sans permis
Montant de l'aide	- <u>6 000€ maximum</u>
Constitution du dossier	L'instruction sociale du dossier est faite par un travailleur social.
Décision	Commission Colca.
Paieement	Au fournisseur après production du contrat de prêt et de la facture. Présentation, dans les 2 mois de l'achat, de la carte grise du véhicule. A défaut de présentation, le prêt se transformera directement en indu.